



## Réponse du rectorat à la question de l'Assemblée de l'Université

### Question de M. Jean-François Denis – Janvier 2017

*Les chiffres à l'Université de Genève communiqués par l'OFS (et reproduits dans l'annexe 2) sur le taux d'activité moyen des assistants payés sur le budget de l'État et des doctorants payés sur des fonds extérieurs pour 2014 laissent apparaître que le taux d'activité fluctue considérablement d'un groupe de domaines à l'autre. En plus, des chiffres émanant de l'enquête sur le corps intermédiaire montrent la même tendance (annexe 2).*

*Je souhaite donc vous poser les questions suivantes :*

- Pourquoi le taux d'activité moyen est-il plus faible dans certaines disciplines que dans d'autres ? Par exemple, il est moins élevé dans les sciences exactes et naturelles que dans les sciences économiques.*
- Davantage de doctorants rédigent-ils leur thèse à temps partiel dans les sciences exactes que dans les sciences économiques ?*
- Dispose-t-on de chiffres relatifs au nombre de doctorants à temps partiel exerçant une activité rémunérée indépendante de leur thèse en dehors de l'Université ?*

*En vous remerciant d'avance pour les réponses que vous apporterez à ces questions, je vous prie, Monsieur le Recteur, Madame la Vice-Rectrice, Messieurs les Vice-Recteurs,, de bien vouloir agréer mes plus sincères salutations.*

### **Réponse**

D'une manière générale et pour autant que les taux d'engagement réglementaires soient respectés, les facultés/sections/ départements sont libres de définir le taux d'engagement des assistants. Cela crée inévitablement des différences qui peuvent être perçues comme des inégalités.

En l'état, rien n'interdit à une faculté de décider d'engager ces assistants à 70 %, souhaitant ainsi pouvoir offrir un poste à plus de doctorants, de la même manière qu'une autre pourrait décider de les engager à 80 ou 100%

Pour le nombre de doctorants à temps partiel exerçant une activité rémunérée indépendante, nous disposons d'information uniquement pour les assistants qui sont engagés en-dessous du taux réglementaire.

**Nombre d'assistants avec activité accessoire  
par faculté + centres interfacultaires**

Facultés +Centres	Nb. Pers.	ETP
D	9	4.6
FPSE	18	8.15
FTI	2	1
GSEM	1	0.5
M	5	1.75
S	3	0.9
SDS	2	0.9
Centres interfac.	3	1.3
<b>Total général</b>	<b>43</b>	<b>19.1</b>

En annexe vous trouverez une analyse statistique sur le taux d'activité des assistant-e-s 2016.

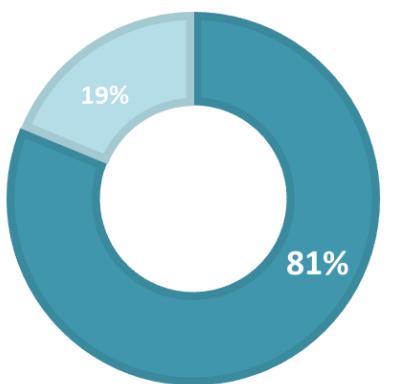
*Annexe : 1. Taux activité des assistants 2016 (Bureau des statistiques UNIGE)  
2. Données OFS et enquête sur le corps intermédiaire*

## Taux d'activité des Assistant-e-s 2016

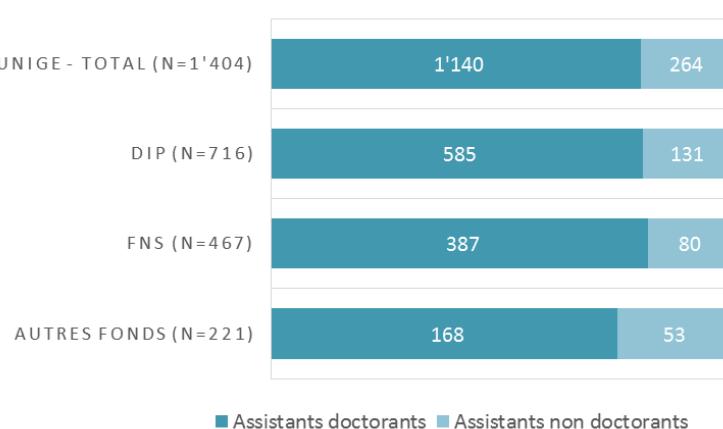
### Population à l'étude

Les données présentées dans ce document regroupent toutes les personnes ayant eu au moins un contrat d'assistant actif au 31 décembre 2016 (photographie de la base de données du personnel à la fin de l'année). Pour chaque personne, le taux d'activité total a été recalculé afin de prendre en considération la somme des taux d'activité pour tous les contrats (273 personnes ont deux ou trois contrats cumulés).

Graphique 1 – Proportion d'assistant-e-s inscrit-e-s en thèse ou non (N=1'404), en 2016



Graphique 2- Répartition des assistant-e-s selon la source de financement, en 2016



■ Assistants doctorants ■ Assistants non doctorants

■ Assistants doctorants ■ Assistants non doctorants

### Principaux résultats

Sur les 1'404 assistantes et assistant de l'UNIGE, 81% sont inscrits en doctorat. Le taux d'activité des assistant-e-s s'élève en moyenne à 76% : celui des assistant-e-s doctorants est plus élevé que celui des assistant-e-s non doctorant-e-s (77% en moyenne contre 72%). Pour les assistant-e-s qui cumulent plusieurs contrats de travail (273 personnes), le taux d'activité grimpe jusqu'à 84% en moyenne.

Le tableau 1 présente la moyenne des taux d'activité par branche d'études SIUS et compare les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (2014) à ceux de l'UNIGE (2016).

Le tableau 2 présente la moyenne des taux d'activité par facultés et centres et compare les chiffres 2016 issus de l'enquête ACCORDER à ceux de l'UNIGE.

Les graphiques 4 et 5 illustrent la répartition des assistant-e-s par tranche de taux d'activité.

Tableau 1 – Moyenne des taux d'activité des assistant-e-s de l'UNIGE – Comparaison des taux de l'OFS et de l'UNIGE

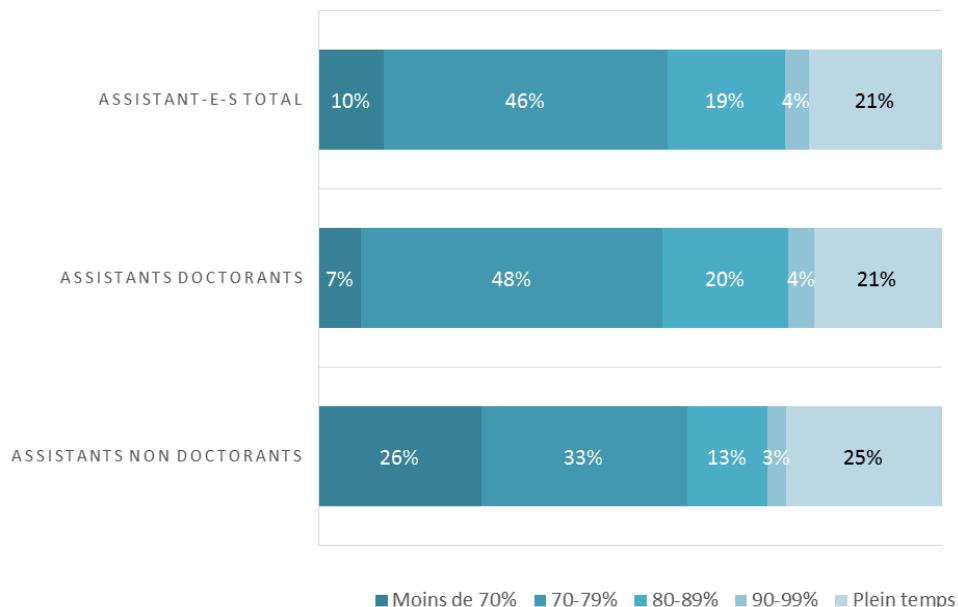
	<b>Source OFS 2014</b>	<b>Source Bureau des stat. 2016</b>		
	<b>Assitants et doctorants</b>	<b>Assistants doctorants</b>	<b>Assistants non doctorants</b>	<b>Total assistants</b>
1 - Sciences humaines + Sociales	66%	79%	70%	77%
2 - Sciences économiques	86%	98%	60%	96%
3 - Droit	82%	91%	82%	88%
4 - Sciences exactes + Naturelles	68%	74%	75%	74%
5 - Médecine + Pharmacie	64%	71%	66%	70%
7 - Interdisciplinaire + autre	91%	94%	83%	90%
<b>Total</b>	<b>69%</b>	<b>77%</b>	<b>72%</b>	<b>76%</b>

Tableau 2 – Moyenne des taux d'activité des assistant-e-s de l'UNIGE – Comparaison des taux de l'enquête ACCORDER et de l'UNIGE

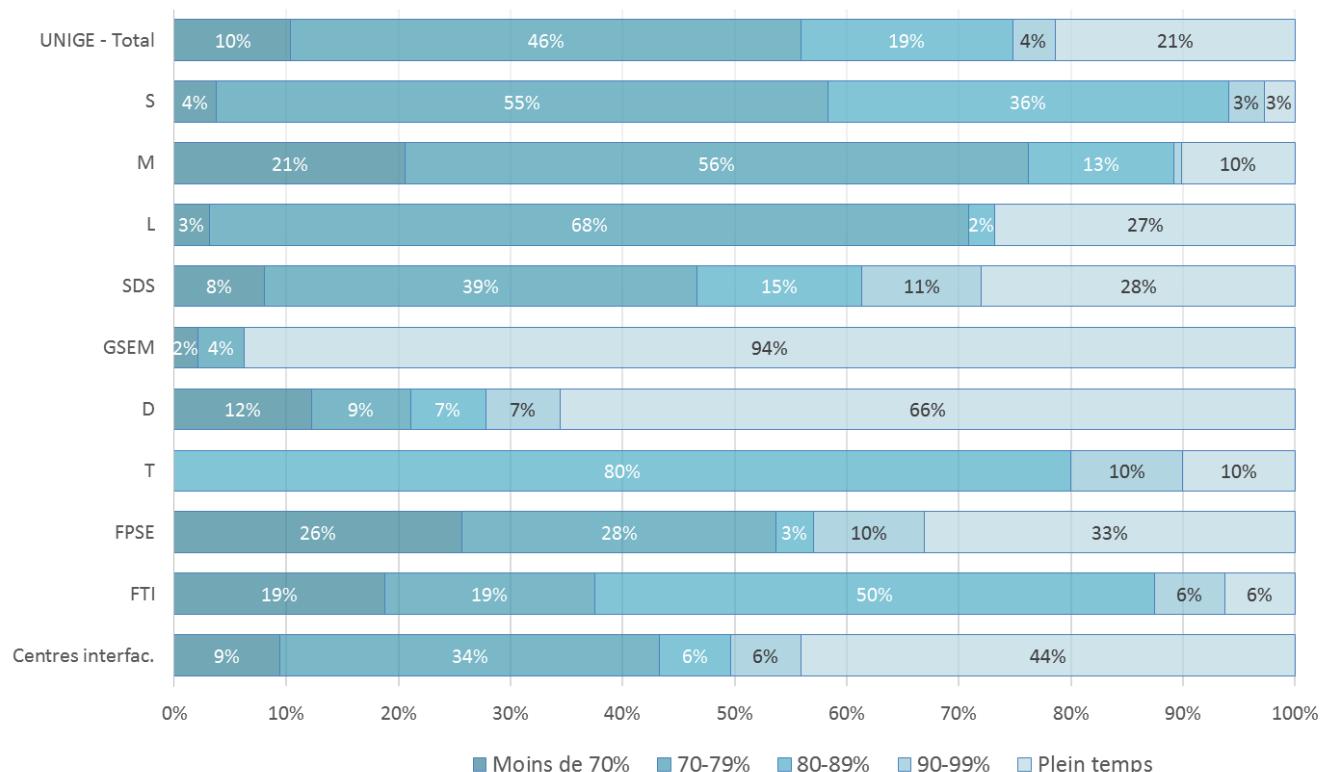
	<b>Source ACCORDER</b>	<b>Source Bureau des stat.</b>		
	<b>Assistants doctorants</b>	<b>Assistants doctorants</b>	<b>Assistants non doctorants</b>	<b>Total assistants</b>
Sciences (n=504)	71%	74%	75%	74%
Médecine (n=286)	74%	69%	67%	68%
Lettres (n=127)	81%	79%	68%	78%
Sciences de la société (n=75)	85%	82%	68%	79%
Economie et management (n=48)	99%	99%	50%	98%
Droit (n=90)	92%	91%	83%	88%
Psycho. et sc. éducation (n=212)	76%	79%	69%	76%
Théologie (n=10)	85%	83%	80%	83%
Traduction et interprétation (n=16)	70%	77%	68%	75%
Centres interfacultaires (n=127)	83%	83%	80%	82%
<b>Total (N=1'404)</b>	<b>82%</b>	<b>77%</b>	<b>72%</b>	<b>76%</b>

Note : les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'assistantes et d'assistants présents dans la base de données du personnel de l'UNIGE au 31.12.2016 (source : Bureau des statistiques)

**Graphique 3 – Répartition des assistant-e-s selon la tranche de taux d'activité, en 2016**



**Graphique 4 – Répartition des assistant-e-s par facultés/centres et tranche de taux d'activité, en 2016**



## Annexe 2

**Tableau 1 : Chiffres communiqué par l'OFS**

Taux d'activité moyen des assistants et doctorants (au 31.12) par groupe de domaines, 2014

	<b>Université</b>
	<b>Université de Genève</b>
<b>Groupe principal de domaines d'études (*)</b>	<b>Taux d'activité au 31.12 – assistant.e.s et doctorant.e.s</b>
<b>Sciences humaines + sociales</b>	66%
<b>Sciences économiques</b>	86%
<b>Droit</b>	82%
<b>Sciences exactes + naturelles</b>	68%
<b>Médecine + pharmacie</b>	64%
<b>Sciences techniques</b>	.
<b>Interdisciplinaire + autres</b>	91%
<b>Total</b>	<b>69%</b>

(\*) Sans « domaine central » et « branche non connue »

**Tableau 2: Chiffres provisoires de l'enquête ACCORDER sur le corps intermédiaire (Octobre-Novembre 2016)**

**Temps d'activité doctorant.e.s Unige par faculté**

	Temps moyen d'activité (%)
Centres interfacultaires et instituts en relation avec l'Université (SQ001)	83
Droit (SQ008)	92
Economie et management (GSEM) (SQ005)	99
Global Studies Institute (GSI) (SQ010)	92
Lettres (SQ004)	81
Médecine (SQ003)	74
Psychologie et sciences de l'éducation (FPSE) (SQ006)	76
Sciences (SQ002)	71
Sciences de la société (SdS) (SQ007)	85
Théologie (SQ009)	85
Traduction et interprétation (FTI) (SQ011)	70
autre (CISA)	83
<b>Total répondant.e.s</b>	<b>414</b>



## Réponses du rectorat à la question de l'Assemblée de l'Université

---

### Question de M. Julien Channal – Mars 2017

Cette question concerne la manière de gérer les montants offerts par le DIP pour les congés maternités des collaborateurs-trices (en particulier des assistantes). D'un point de vue financier, il apparaît que pour une assistante à 100 %, le professeur responsable peut n'engager un/une remplaçant/e qu'à 42 % (ramenés à 40 %) pour la remplacer. La première question est de savoir où va la différence entre ce qui est perçu par l'Université (environ 90 % du salaire sur 112 jours) et ce qui est donné au professeur pour remplacer son assistante ? Ya-t-il une raison à cela ? D'un point de vue pratique, l'administration ne permet pas un engagement qui puisse être combiné avec un quota DIP disponible. Ceci n'est pas autorisé car il semble que : - ces montants sont comptabilisés sur des fonds différents - l'argent ne peut être utilisé qu'à partir du jour de l'accouchement.

Question : Ne trouvez-vous pas qu'il serait important de trouver un ajustement à ces règles administratives afin de faciliter le remplacement d'une personne en congé maternité dans le cadre de la politique d'égalité poursuivie ? En effet, en l'état, ces règles rendent difficiles le remplacement de la personne, ce qui peut conduire à une surcharge des autres assistants de l'équipe pour la remplacer, et également créer un sentiment de culpabilité de la part de la collaboratrice qui pourrait se sentir responsable de cette situation reposant sur ses propres collègues.

### Réponse

Le financement qui permet de couvrir le remplacement d'un congé maternité est assuré :

- pour les contrats DIP par le remboursement de la LAMAT
- pour les contrat fonds : par le remboursement de la LAMAT et l'assureur privé (couverture notamment pour garantir le salaire entre les 112 jours indemnisés par la LAMAT et la durée réelle du congé maternité de 20 semaines).

La LAMAT couvre le salaire pendant 112 jours, salaire plafonné à CHF 148'000.-

Actuellement, le fonds spécifique géré par la DIRH qui est alimenté par le remboursement de la LAMAT permet la couverture du salaire pour un engagement à hauteur de 90% pendant 112 jours, le complément devant être trouvé par l'entité concernée si un engagement à un taux supérieur et une durée plus longue devait être envisagé.

Dans les faits la couverture du remplacement n'est pas problématique pour cette catégorie de personnel dans la mesure où la faculté ne va remplacer que la partie en lien avec l'enseignement et l'encadrement. Généralement la partie recherche reste en standby le temps dudit congé.

Enfin, l'activation du fonds spécifique maternité n'est effective que suite à la naissance de l'enfant. Toutefois si un arrêt médical devait précéder l'accouchement, il y a possibilité de recourir, à tout le moins partiellement, au fonds spécifique dont la DIRH dispose pour les remplacements en cas de maladie.

### Question de M. Didier Picard – Avril 2017

#### *Cartes de crédit institutionnelles*

L'achat d'un bon nombre de produits et services nécessite l'utilisation d'une carte de crédit. Même si on peut essayer de privilégier des formes de commandes sur facture plus classiques, notamment en passant par le portail d'achat SIEA préconisé par notre institution, cela n'est pas toujours possible. Le problème est que notre institution n'autorise pas l'acquisition de cartes de crédit pour le niveau qui effectue réellement les commandes, à savoir les départements et groupes de recherche individuels. Dans ma faculté, par exemple, ce n'est que la comptabilité qui dispose d'une carte de crédit. Bien qu'il s'agisse d'un service fort serviable, ce n'est pas très pratique et peu adapté à la réalité sur le terrain. De plus, les paiements sur carte de crédit qui demandent une confirmation de plus en plus courante avec un téléphone portable ne peuvent pas être pris en charge. La conséquence de ces difficultés



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

*institutionnelles est évidemment que les employés de l'UNIGE, et pas seulement ses professeurs, sont "obligés" à utiliser leurs cartes de crédit personnelles pour certains achats. Bien qu'ils puissent ensuite se faire rembourser, cela se fait avec un certain délai et engendrant une paperasse supplémentaire.*

*D'où mes questions ....:*

## **Réponse**

Pour rappel, les grandes lignes de la politique d'achat au sein de l'Université sont :

- Privilégier les achats par le processus favorisant un engagement budgétaire (contrôle du disponible budgétaire), le respect des compétences de signature (contrôle de la pertinence de la dépense et droit de signature) et le paiement sur facture après la livraison de la marchandise (contrôle de la livraison effective des marchandises).
- Autoriser des paiements au comptant lorsque les conditions l'exigent. Deux cas de figure se présentent :
  - Premièrement, des cartes de crédit « institutionnelles » sont octroyées aux administrateurs dans les facultés (décanat et section) et dans les services communs, ainsi qu'en faveur de responsables de groupe générant un important volume d'activités. Notre institution est actuellement au bénéfice d'un plafond de dépense de 100'000 CHF octroyé par Swisscards et que la trentaine de cartes de crédit « institutionnelles » sont solidaires les unes des autres. À noter qu'en parallèle à l'envoi au titulaire de la carte de crédit « institutionnelle », la comptabilité reçoit mensuellement les décomptes des cartes de crédit « institutionnelles » et les acquitte sans attendre l'envoi des justificatifs pour éviter les intérêts de retard.
  - Deuxièmement, pour les collaborateurs ayant un emploi plus épisodique des achats au comptant, notre institution rembourse dans les dix jours au maximum après la réception des pièces justificatives par la comptabilité. Avec le déploiement du SI-Notes de frais, les démarches de remboursement sont globalement raccourcies et surtout simplifiées.

Ces grandes lignes ont été validées par le Rectorat en juillet 2015 et répondaient à l'époque aux difficultés rencontrées pour obtenir, dans des délais raisonnables, les justificatifs et éviter la facturation d'intérêts par Swisscards en lien avec les retards de paiement.

## **Réponses aux questions :**

*Pourquoi les services financiers ne peuvent-ils pas imaginer un système qui leur permette de mettre à disposition des cartes de crédit institutionnelles aux entités qui effectuent réellement les achats?*

Le Rectorat et les services financiers l'ont imaginé et ont mis en œuvre les grandes lignes de la politique d'achat. Le Rectorat suggère que l'administratrice de la section de biologie obtienne une carte de crédit « institutionnelle » pour la section ou que M. Picard formule une demande de carte de crédit « institutionnelle » pour lui-même si le volume d'activité le justifie. Le service de comptabilité est à sa disposition pour l'aider dans ses démarches.

*Pourquoi ce qui est possible dans d'autres institutions, y compris en Suisse, n'est pas possible à l'UNIGE?*

C'est possible à condition d'une part, que l'achat au comptant est la seule solution ou la plus économique et, d'autre part, que le volume d'activité justifie l'octroi d'une carte de crédit « institutionnelle » plutôt que l'utilisation d'une carte de crédit « privée ».

*Quel est le montant total d'achats effectués avec une carte de crédit personnelle pour lesquels un remboursement a été demandé?*

Plusieurs membres du rectorat ou des services communs utilisent leur carte de crédit personnelle très régulièrement. Pour certain, le montant global est d'environ 10'000 CHF sur une année. Extrapolé à tous les enseignants et même certaines autres catégories de collaborateurs, cela doit largement dépasser le million. Cette information statistique n'est pas aisément accessible. Avec le déploiement intégral du SI-Notes de frais prévu d'ici l'été 2017, ce type de questionnement pourra être disponible à un coût raisonnable.



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

*Comment le Rectorat peut-il justifier de puiser (temporairement) dans les poches de ses employés pour faire tourner la maison?*

Notre institution n'a aucun intérêt à mettre à contribution, même temporairement, ses propres employés. Actuellement, compte tenu des conditions monétaires sur les marchés, elle est contrainte de rechercher en permanence des solutions permettant de ne pas rémunérer les banques pour y déposer notre liquidité.

## Question de M. Léonard Truscello

*Lors du vote du rapport de gestion à la dernière Assemblée de l'univrsité, j'ai découvert l'existence de l'archive ouverte de l'Unige.*

*Deux questions me sont survenues :*

- *Pourquoi n'est-elle pas accessible entièrement à tout le monde, mais uniquement à la communauté universitaire ?*
- *Pourquoi n'y a-t-il pas de publicité de cette archive ouverte au sein de la communauté universitaire et de la cité ?*

## Réponse

L'Archive ouverte de l'UNIGE contient les publications des enseignant-e-s et des chercheurs et chercheuses de l'UNIGE. Son ambition est de rendre accessibles ces publications le plus largement possible, tout en respectant les règles du copyright. Ceci implique que certains documents ne soient disponibles que pour la communauté universitaire, ou sous embargo temporaire, ou encore non-accessibles.

Les enseignant-e-s, chercheurs et chercheuses ont l'obligation de déposer leurs publications. Ils sont largement informés de l'existence de l'Archive ouverte et des directives institutionnelles et facultaires sur le dépôt et la diffusion de leurs documents. Comme l'Archive ouverte est intégralement indexée par tous les moteurs de recherche, une grande visibilité des publications de l'Université est assurée lors de recherches thématiques sur Google et autres moteurs de recherche.

En ce qui concerne la visibilité de l'Archive ouverte de l'UNIGE sur les pages web de l'Université de Genève, un effort de référencement devra être fait pour l'identifier plus facilement.

Pour information, environ 3'000 publications sont téléchargées chaque jour depuis l'Archive ouverte et l'on compte environ 600 dépôts de nouvelles publications par mois.

L'Archive ouverte est devenu plus visible sur notre site. Elle est désormais directement accessible sous l'onglet « Services » (<https://archive-ouverte.unige.ch>).

## Question de Mme Valeria Wagner

*Lors de l'Assemblée du 22.02.2017 j'avais demandé des précisions sur un article, paru dans Le Matin, qui évoquait un cas de harcèlement sexuel au sein de l'équipe du rectorat. Le rectorat a évoqué la création d'une commission qui rendrait « très rapidement ses conclusions ». Une enquête a-t-elle eu lieu ? Est-ce qu'il a pu être établi s'il s'agissait d'une diffamation ? Il est important pour la communauté universitaire de savoir si les soupçons sur le rectorat ont été écartés, ou bien si des mesures appropriées ont été prises.*

## Réponse

Le cas de harcèlement sexuel relaté par Le Matin Dimanche fait partie d'une série d'accusations, certaines précises, d'autres très vagues, portées contre le rectorat au début de cette année. Le rectorat n'a pris connaissance de ces multiples accusations que par les



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

journalistes eux-mêmes. Il n'a jamais été saisi à leur sujet en interne, ni avant l'intérêt médiatique, ni après.

Le rectorat a travaillé étroitement et en toute transparence avec les journalistes pour expliquer les diverses situations qui étaient l'objet de leur attention. Au final, seul Le Matin Dimanche a publié un article centré sur le sexisme au rectorat, objet de la présente question.

Vu le caractère malveillant de ces informations, le Rectorat a envisagé les options d'une enquête interne ou d'un dépôt de plainte pour diffamation. Ces options n'ont pour l'instant pas été retenues.

La problématique du harcèlement est cependant particulièrement importante. Le Rectorat a donc décidé de :

- travailler, suite à cet article, avec les équipes de direction sur ces questions. Des discussions en séance plénière et lors de bilatérales ont permis d'amorcer ce travail. Il est à noter que dans le cadre de ces échanges personne n'a été en mesure de confirmer la situation précise de harcèlement relatée par l'article du Matin Dimanche
- de rappeler les outils à disposition de toute personne victime de harcèlement et de mettre sur pied un groupe de travail piloté par la directrice du Service égalité. Son mandat est de renforcer le dispositif et les mesures contre le harcèlement devant contribuer, en particulier, à rendre la prise de parole plus facile pour celles et ceux qui sont confrontés à des situations problématiques et leur apporter le soutien et les solutions nécessaires à la résolution de ces situations.

## **Question de M. Michel Grandjean (Mars 2017) relative à la sécurité des bâtiments et organisation de conférences publiques.**

### **Complément à la réponse orale donnée par le rectorat le 19 mars dernier**

Le service STEPS (Santé au Travail, Environnement, Prévention et Sécurité) a établi une liste précise des besoins selon les salles et a revu à la baisse le nombre de professionnels nécessaires pour chaque événement.

Ces nouvelles informations devraient être prochainement en ligne et sont dès maintenant données par le service de réservation de salles.



## Réponses du rectorat aux questions de l'Assemblée de l'Université

---

### Question de M. Dominique Belin – Juin 2017

*Le 29 mars 2017, le Conseil d'État a adopté une modification du Règlement sur la Collaboration Hospitalo-Universitaire (RCHU), annoncée le 8 mai dernier au collège des professeurs ; ce texte avait été discuté en mars 2015 par le collège et le conseil participatif.*

*Il reste toutefois dans ce texte une disposition incompatible avec les dispositions du Statut, lui aussi adopté par le Conseil d'État et dont je ne comprends pas qu'elle ait échappé à la sagacité de notre Service juridique. Il s'agit de l'article 4, alinéa 4, qui traite de la nomination du doyen :*

*"La nomination du doyen de l'unité principale est du ressort du recteur sur proposition du conseil participatif de l'unité principale et après préavis du collège des professeurs ordinaires. [...]*

*Cette disposition reprend textuellement la version du RCHU proposée le 22 décembre 2009.*

*Le Statut, entré en vigueur le 22 juillet 2011, ne reconnaît qu'un collège des professeurs (art. 33) et les compétences des professeurs ordinaires sont clairement limitées aux nominations, renouvellement et promotions au sein du corps professoral.*

*En ce qui concerne la nomination du doyen, les attributions du collège des professeurs ont fait l'objet de plusieurs discussions à l'Assemblée, dont celle du 17 décembre 2014.*

*L'art 34, al. 1, lettre c, en vigueur depuis le 20 avril 2016 ne prévoit pas de préavis mais confère au collège des professeurs un droit et, probablement, une obligation de proposition :*

*[Le collège des professeurs] propose au conseil participatif un-e ou plusieurs candidat-e-s au poste de doyenne ou de doyen*

*Comment sortir de cette impasse ?*

### Réponse

L'article 38 alinéa 1 de la LU prévoit que l'unité principale d'enseignement et de recherche dans le domaine de la médecine fait l'objet de dispositions particulières. Elles sont arrêtées par un règlement du Conseil d'Etat sur proposition du rectorat et des Hôpitaux universitaires de Genève.

Lesdites dispositions particulières sont regroupées dans le Règlement du Conseil d'Etat sur la collaboration hospitalo-universitaire et le statut du corps professoral (RCHU) du 10 janvier 2011. Compte tenu de la teneur de l'article 38 alinéa 1 LU, le RCHU peut parfaitement contenir des règles différentes de celles prévues par le Statut de l'Université.

De plus, le Statut de l'Université n'est pas, contrairement à ce qu'il indique dans sa question au Rectorat, adopté par le Conseil d'Etat, mais approuvé par lui, conformément à l'article 41 alinéa 1 LU. A ce titre, il doit être considéré comme une prescription autonome et non pas comme une ordonnance cantonale.

Quant au RCHU, il s'agit d'un règlement adopté par le Conseil d'Etat, soit d'une ordonnance cantonale. Selon le principe de la hiérarchie des normes, une ordonnance cantonale l'emporte sur une prescription autonome. En d'autres termes, les dispositions du RCHU priment celles du Statut de l'Université et peuvent donc contenir des règles différentes.

En conclusion, il n'y a donc pas d'impasse de laquelle il faudrait pouvoir sortir.

### Question de Mme Nadine Frei et M. Vincent Chazaud

*Dès la rentrée académique prochaine, les étudiant-e-s titulaires d'un diplôme étranger désirant intégrer l'IUFE devront s'acquitter de 315 francs par crédit d'équivalence reconnu par la Commission des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP). Ces frais constitueront une entrave à*



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

*l'accès aux études pour de nombreuses-nombreux étudiant-e-s. Dès lors, plusieurs inconnues demeurent.*

*Le rectorat est-il en mesure de nous communiquer le nombre de crédits soumis équivalence par la CDIP que doit en moyenne faire reconnaître un-e étudiant-e titulaire d'un diplôme étranger désirant intégrer l'IUFE?*

*Comment sera réparti le montant et sur quelle base légale cette décision repose-telle?*

*À quel moment les étudiant-e-s devront-elles-ils s'acquitter de ce montant ?*

*Ces frais dissuaderont des étudiant-e-s de venir étudier à Genève. Qu'en pense le rectorat?*

## **Réponse**

1. De nombreux étudiants avec des diplômes étrangers (**Master « disciplinaire »**) font leurs études à l'IUFE chaque année, sans avoir rien à payer (hormis la taxe universitaire habituelle). C'est la règle.
2. L'exception, ce sont les étudiants qui ont déjà un diplôme d'**enseignement**. La suite de cette réponse leur est consacrée.
3. La CDIP, organe fédéral, est seule habilitée à octroyer des équivalences pour des diplômes étrangers d'enseignement. Elle se charge d'analyser les dossiers de personnes porteuses d'un diplôme d'enseignement étranger et décide si elles sont habilitées à enseigner en Suisse et pour quel degré d'enseignement cette habilitation est valable. Dans chaque cas, la CDIP « vérifie si les déficits de formation constatés sont déjà compensés par l'expérience professionnelle ou la formation continue que la personne a à son actif ». Si tel n'est pas le cas, la décision de la CDIP « indiquera les domaines dans lesquels il y a lieu de compenser des déficits et le nombre de crédits ECTS à acquérir ».
4. Ces mesures compensatoires, exigées par la CDIP (condition sine qua non), sont à effectuer auprès d'une HEP ou institut de formation des enseignants ayant une reconnaissance fédérale.
5. L'IUFE est donc tenu de proposer des mesures compensatoires, conformes aux exigences de la CDIP. A la page 4 de la notice explicative fournie par cet organe (voir annexe) sont indiqués les montants mentionnés par Mme Frei et M. Chazaud.
6. Les mesures compensatoires sont inscrites dans le règlement d'études Forensec 2016 (l'article 19) et se basent également sur une directive présente sur le site internet de l'IUFE. L'article 8 de cette directive précise que ces mesures compensatoires sont payantes et qu'elles doivent couvrir les frais d'études réels, puisque c'est ce qu'impose la CDIP.

## Annexes:

Notice explicative: mesures compensatoires, Secrétariat général CDIP, 17 février 2015

RE Forensec 2016 :

[https://www.unige.ch/iufe/files/1614/6883/6836/RE\\_Forensec\\_2016\\_Version\\_finale\\_12072016\\_Site.pdf](https://www.unige.ch/iufe/files/1614/6883/6836/RE_Forensec_2016_Version_finale_12072016_Site.pdf)

Directive pour les mesures compensatoires :

[https://www.unige.ch/iufe/files/6614/9604/6160/Directive\\_pour\\_les\\_mesures\\_compensatoires\\_22\\_mai\\_2017\\_approuvee\\_par\\_le\\_comite\\_de\\_direction\\_Version\\_finale.pdf](https://www.unige.ch/iufe/files/6614/9604/6160/Directive_pour_les_mesures_compensatoires_22_mai_2017_approuvee_par_le_comite_de_direction_Version_finale.pdf)



# NOTICE EXPLICATIVE: MESURES COMPENSATOIRES

Secrétariat général CDIP, Service juridique, 17 février 2015

## Motifs à des mesures compensatoires

### 1. Différences relatives au contenu de la formation et/ou à la durée de la formation

Si une formation étrangère diffère de la formation suisse dans des domaines dont la connaissance est une condition préalable essentielle pour l'exercice de la profession en Suisse ou si elle est notablement plus courte que la formation suisse correspondante, les différences de formation («déficits de formation») doivent être comblées par des mesures compensatoires. Il peut y avoir des différences dans les domaines de la formation disciplinaire, de la didactique des disciplines, des sciences de l'éducation et/ou de la formation professionnelle pratique. Dans chaque cas concret, il est vérifié si les déficits de formation constatés sont déjà compensés par l'expérience professionnelle ou la formation continue que la personne concernée a à son actif.

Les enseignantes et enseignants des classes ordinaires, dont les déficits de formation ne sont compensés ni par une expérience professionnelle ni par une formation continue préalables reçoivent du Secrétariat général de la CDIP une décision indiquant les domaines dans lesquels il y a lieu de compenser des déficits et le nombre de crédits ECTS à acquérir. Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, c'est en règle générale l'institution de formation choisie qui fixe le nombre exact de crédits ECTS à acquérir.

### 2. Différences relatives au niveau de formation

Si une formation a été accomplie à l'étranger au niveau secondaire II ou dans un établissement de formation post-secondaire non universitaire, il n'est possible d'entrer en matière sur une demande de reconnaissance que si le titre obtenu figure dans l'annexe II de la directive 2005/36/CE (formations à structure particulière visées à l'article 11, paragraphe 6, point c ii). La différence de niveau doit toutefois être comblée au moyen de mesures compensatoires avant que le titre ne puisse être reconnu.

## Conférences de coordination

Les mesures compensatoires sont proposées par différentes institutions de formation suisses, sur mandat du Secrétariat général de la CDIP. Ces institutions forment les deux conférences de coordination *Diplômes d'enseignement* et *Pédagogie spécialisée*. La liste des institutions membres de ces conférences, qui indique également quels sont les interlocuteurs à contacter, se trouve à la fin de cette notice.

## Marche à suivre pour s'acquitter de mesures compensatoires

### Etape 1: choix de l'institution de formation

Le requérant ou la requérante ou dont le diplôme ne peut être reconnu par le Secrétariat général de la CDIP qu'à la condition qu'il ou elle s'acquitte de mesures compensatoires peut choisir, parmi

les membres de la conférence de coordination, l'institution dans laquelle il ou elle souhaite accomplir ces mesures. La personne est certes libre de ne pas acquérir le complément de formation demandé et donc de renoncer à la reconnaissance de son diplôme. Elle est par contre tenue d'amorcer les mesures compensatoires dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la décision.

#### Etape 2: détermination des mesures compensatoires concrètes

L'institution de formation choisie demande au Secrétariat général de la CDIP une copie des documents relatifs à la requête. Les mesures compensatoires sont déterminées de façon concrète au cours d'un entretien avec l'interlocuteur ou l'interlocutrice de l'institution ou une personne qu'il ou elle aura désignée. Les mesures peuvent ainsi être individualisées selon les besoins du requérant ou de la requérante.

#### Types de mesures:

- le stage d'adaptation, dans le cadre duquel le requérant ou la requérante peut compenser les déficits de formation constatés. Il s'agit généralement d'une formation complémentaire (modules de formation suivis auprès d'une haute école) ou d'un stage accompagné en combinaison avec une formation complémentaire.
- le test d'aptitude, qui constitue une alternative au stage d'adaptation ou à la formation complémentaire, et que le requérant ou la requérante peut passer auprès de certaines des institutions de formation mentionnées.

Lorsque le requérant ou la requérante a obtenu son diplôme à l'issue d'une formation du niveau secondaire II ou post-secondaire et qu'il lui est demandé de compenser la différence entre cette formation et une formation de niveau haute école, il ou elle doit, en règle générale suivre les modules correspondants dans une haute école (domaine de recherche et développement) et rédiger un mémoire.

Les modalités de ces mesures sont consignées par écrit. Par sa signature, le requérant ou la requérante s'engage à suivre dans l'institution choisie les mesures compensatoires qui ont été convenues. Il n'est plus possible de changer d'institution après avoir commencé les mesures compensatoires.

L'institution peut exiger une indemnité de 400 CHF pour cet entretien. Du moment que les mesures compensatoires sont suivies dans l'institution choisie, ce montant est généralement déduit des coûts facturés. Si le requérant ou la requérante souhaite avoir un entretien dans plusieurs institutions, il ou elle devra régler l'indemnité requise pour chaque entretien.

#### Etape 3: réalisation des mesures compensatoires

S'il n'existe aucune autre prescription en la matière, ce sont les bases légales de l'institution concernée qui sont applicables dans le cadre des mesures compensatoires.

La durée des mesures compensatoires dépend des modalités fixées, mais – selon le droit communautaire – elle ne peut pas dépasser trois ans. Si une mesure compensatoire inclut des modules d'une filière d'études ordinaire, elle peut éventuellement durer plusieurs semestres.

En cas d'échec, la reconnaissance ne peut être accordée et ce cas exclut toute répétition des mesures compensatoires (voir art. 7, al. 5, du règlement du 27 octobre 2006 concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers).

#### Etape 4: reconnaissance par la CDIP

L'institution de formation remet au requérant ou à la requérante une attestation confirmant qu'il ou elle s'est acquitté(e) des mesures compensatoires prévues. Elle en transmet également les résultats au Secrétariat général de la CDIP qui, en cas de réussite, procède immédiatement à la reconnaissance du diplôme concerné à l'échelon national.

**Coûts**

Les coûts des mesures compensatoires sont à la charge du requérant ou de la requérante. Etant donné que les mesures compensatoires sont adaptées individuellement, les coûts peuvent varier considérablement selon l'étendue des mesures (450 CHF par crédit ECTS). Le montant maximum prévu pour chaque type de mesure est le suivant:

- Formation complémentaire 12 000 CHF
- Test d'aptitude 5 000 CHF

**Conférence de coordination *Diplômes d'enseignement : offre et interlocuteurs auprès des institutions de formation membres***

Institution	Interlocuteurs	ps/ prim <sup>1</sup>	sec I <sup>2</sup>	sec II <sup>3</sup>	ta <sup>4</sup>
PH Bern <a href="http://www.phbern.ch">www.phbern.ch</a>	Daniel Steiner Pädagogische Hochschule Bern Institut Vorschulstufe und Primarstufe Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 23 20 <a href="mailto:daniel.steiner@phbern.ch">daniel.steiner@phbern.ch</a> Andrea Schweizer Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe I Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 24 04 <a href="mailto:andrea.schweizer@phbern.ch">andrea.schweizer@phbern.ch</a> Elisabeth Stuck Pädagogische Hochschule Bern Institut Sekundarstufe II Fabrikstrasse 8 3012 Bern +41 31 309 25 33 <a href="mailto:elisabeth.stuck@phbern.ch">elisabeth.stuck@phbern.ch</a>	X	X	X	
HEP BEJUNE <a href="http://www.hep-bejune.ch">www.hep-bejune.ch</a>	Paul Jolissaint Haute école pédagogique BEJUNE Ch. de la Ciblerie 45 2503 Biel/Bienne +41 32 886 99 07 <a href="mailto:paul.jolissaint@hep-bejune.ch">paul.jolissaint@hep-bejune.ch</a>	X	X	X	

<sup>1</sup> préscolaire / primaire

<sup>2</sup> secondaire I

<sup>3</sup> secondaire II (écoles de maturité)

<sup>4</sup> test d'aptitude



## Réponses du rectorat aux questions de l'Assemblée de l'Université

---

### Questions de Mmes Yasmine Atlas, Daniela Sauge et MM. Romain Boillat, Olivier Maulini, Léonard Truscello - Octobre 2017

#### *Autofinancement des programmes de formation continue*

En 2016, plus de 10'000 étudiantes et étudiants participaient aux programmes qualifiants ou diplômants de formation continue de notre Université. L'offre de qualifications augmente régulièrement et elle se base sur le principe de l'autofinancement : dépenses et recettes doivent s'équilibrer mutuellement.

Cela n'empêche pas des déséquilibres notables dans les finances d'inscription demandées : par exemple CHF 10'800 pour un CAS de 15 crédits en Financial Regulation (CHF 720/cr.), contre CHF 3'500 pour un CAS de 13 crédits en Discrimination, santé et droits humains (CHF 270/cr.).

Comment ces écarts s'expliquent-ils ?

Comment les coûts sont-ils calculés ?

En particulier : comment les enseignantes et enseignants impliqués sont-ils rémunérés, dans ou hors de leur cahier des charges réguliers ?

#### **Réponse**

Le principe d'auto-financement des programmes s'applique pour tous les programmes de formation continue, dont la création, la refonte et la suppression sont gérés par la directive <https://memento.unige.ch/doc/0191/>.

Les finances d'inscription des formations ne sont pas fixées en fonction du nombre de crédits ECTS, mais en fonction des coûts des programmes et de leur positionnement dans le marché des offres de formation continue similaires en Suisse et à l'étranger.

Les budgets des programmes sont établis selon la trame en pièce jointe (annexe 1). En fonction des disciplines et des spécialités, les coûts peuvent varier de manière importante notamment en ce qui concerne l'investissement dans la promotion du programme (brochures en format PDF ou impression papier, campagnes sur les réseaux sociaux payantes ou non, campagnes dans les journaux, conférences de lancement), les équipements nécessaires (y compris achats de licences), les honoraires des intervenants (notamment des intervenants externes, qui appliquent les prix du marché), voire éventuellement la location de salles (lorsqu'il n'y en a pas disponible à l'université).

En fonction des facultés, la formation continue est inscrite ou non dans le cahier des charges des professeurs. Lorsque la formation continue ne fait pas partie du cahier des charges, les professeurs engagés à temps partiel sont rémunérés sur leur compte privé et les professeurs à temps plein sont rémunérés sur leur compte institutionnel pour les heures d'enseignement effectuées dans le cadre des programmes de formation continue. Une demande de modification du règlement du personnel va être déposée pour permettre au rectorat d'autoriser, sur demande de la faculté, le paiement sur compte privé des professeurs à temps plein pour certaines activités particulières de formation continue.

Aux coûts s'ajoute le positionnement des programmes dans le marché des offres de formation continue. Ce positionnement tient compte, entre autres, du prix des formations similaires offertes en Suisse et à l'étranger, lorsque cela est pertinent. Les marchés des MBA, des LL.M., des MSP, des formations en finance sont ainsi relativement structurés en termes de prix, à un niveau international. Ce positionnement tient également compte des publics cibles et de leur capacité à s'inscrire aux formations. Lorsqu'une formation est offerte à un prix bas, le nombre de participants nécessaire pour atteindre l'auto-financement augmente.



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## **Accessibilité et mobilité des personnes en situation de handicap**

Notre Université souhaite veiller à la qualité des conditions de travail de tous les étudiants et étudiantes, collaborateurs et collaboratrices sans discrimination d'aucune sorte. Sa charte éthique et déontologique affirme par exemple que « toute forme de discrimination doit être proscrite, qu'elle soit de nature sociale, religieuse, ethnique, de genre ou autre, aussi bien dans l'accomplissement des tâches d'enseignement et de recherche que dans les relations au sein même de la communauté universitaire ; une préférence particulière est accordée aux personnes en situation de vulnérabilité ». Malheureusement, nos locaux académiques sont conçus d'une manière plus ou moins datée, qui peut rendre leur accès plus ou moins difficile aux personnes à mobilité réduite.

Comment le rectorat perçoit-il cette situation ?

A-t-il été interpellé à ce propos ?

Quelles mesures d'aménagements sont-elles envisageables, envisagées, en cours ou déjà réalisées dans ce domaine ?

### **Réponse**

C'est une préoccupation constante du rectorat lorsqu'il s'agit de rénover ou construire de nouveaux bâtiments.

Par conséquent c'est une question à laquelle la Division bâtiments, logistique et sécurité est particulièrement sensible dans ces actions.

Une grande partie de notre parc de bâtiments est ancien et pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les mises aux normes sont coûteuses et parfois extrêmement difficiles à mettre en œuvre. Ces améliorations sont faites dans le cadre des projets de rénovation comme aux Bastions dont le projet de loi est actuellement en discussion au Grand Conseil.

Des adaptations sont, en outre réalisée en fonction des cas concrets qui nous sont soumis : motorisation d'une porte et réalisation d'une rampe pour une personne sur le site de Sauverny, motorisation de 2 portes au CMU. Modification de la porte 24h à Uni Pignon.

Depuis de nombreuses années, les loges principales disposent d'une fiche des adaptations disponibles sur leurs sites et des services à disposition des personnes avec handicap.

Une étude est en cours à la logistique pour une rampe mobile permettant des dépannages ponctuels en fonction des besoins et de la géographie des lieux. Un test de moyens mécaniques d'aide au franchissement d'escaliers est à l'étude également.

Lorsqu'aucune solution technique n'est possible, nous cherchons à déplacer les cours, en accord avec le professeur concerné, dans une salle accessible.

Chaque cas est analysé pour essayer d'y apporter la solution la plus adéquate en essayant le plus souvent possible de faire en sorte que la situation architecturale évolue dans la bonne direction.

---

## **Question de Mme Margaux Saudan et MM. Vincent Moret, Noé Rouget, Léonard Truscello, Nicolas Tamayo Lopez, Romain Boillat - Octobre 2017**

### **Extension des horaires des bibliothèques**

Pour des nombreux étudiants, l'accès à des places de travail est problématique, en particulier le week-end.

Une extension des horaires des bibliothèques permettant l'accès est donc souhaitable.

Sur l'ensemble des bibliothèques, environ 250 personnes pour les jours de la semaine et 1000 personnes pour le weekend sont encore présentes 1h avant la fermeture, et ceci hors période examen.

Il y a plus de personnes à 17h00 le weekend qu'à 10h00 la semaine.

Lors d'exams, ces chiffres peuvent doubler, voire tripler.



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

*Nous sommes très au clair sur les limites budgétaires et avons donc développé une réflexion de fond amenant à une stratégie permettant d'éviter cet obstacle (voir document annexé à la question). Contenu de la demande actuelle, de l'importante implication sociale, et au vu des très faibles coûts marginaux, étendre les heures d'ouverture ne semble-t-il pas un investissement nécessaire et pragmatique?*

Le document mentionné comme annexe à la question est annexé (annexe 2) à ce document.

## Réponse

### Contexte et remarque liminaire

Les horaires d'ouverture de la Bibliothèque ont fait l'objet d'un effort marqué ces dernières années, salué et apprécié par une grande majorité d'étudiants. Cependant, il est toujours intéressant d'examiner si les horaires d'ouverture actuels sont adéquats et répondent aux besoins des utilisateurs.

La question posée porte sur une **ouverture prolongée d'un des espaces bibliothèque le week-end, particulièrement en période de préparation d'examens**. Un long rapport accompagne la demande pour donner des pistes d'économies qui permettraient de libérer le budget nécessaire à cette prolongation des ouvertures. Il convient de constater que ce rapport, basé sur les documents rendus publics par la Division de l'information scientifique (rapports annuels 2015 et 2016 notamment), est lacunaire et contient de nombreuses erreurs. Les pistes d'économies proposées donnent un éclairage non dénué d'intérêt mais n'apprennent rien aux professionnels du domaine. En sortant les éléments de leur contexte, les auteurs laissent à penser que les solutions sont simples alors que la réalité est bien plus complexe. En bref, la Division de l'information scientifique (DIS) est préoccupée par une bonne gestion de la Bibliothèque ; par les **aspects financiers** bien sûr, mais aussi par souci d'**efficience** et en garantissant la **sécurité** de chacun dans ses espaces publics. Elle fournit par ailleurs un travail important en vue d'une grande transparence sur ses activités.

### Pertinence d'une ouverture élargie

Afin de répondre aux besoins des étudiants, la Bibliothèque de l'Université de Genève se soucie de leur offrir de bonnes conditions de travail dans ses locaux. En ce qui concerne les **places de travail**, son effort porte à ce qu'elles soient suffisamment nombreuses et confortables. Le ratio du nombre d'étudiants par place de travail est de 8,5 ; sur le site Uni CMU, il baisse à 3,2 étudiants par place assise par exemple, ce qui est très bon par rapport aux bibliothèques de même type.

Quant à l'**accès** à ses espaces, la Bibliothèque assure 88 heures d'ouverture hebdomadaire et 343 jours d'ouverture annuelle, ce qui la place particulièrement bien par rapport aux autres bibliothèques universitaires suisses, et encore à plus forte raison en comparaison avec les bibliothèques universitaires françaises. Un **important dispositif de suivi de la fréquentation** a été mis en place par des comptages ponctuels du nombre de personnes présentes dans ses espaces (depuis fin 2015) et la mise à disposition du public d'outils depuis la rentrée 2017 dont une jauge indiquant le taux de disponibilité des places de travail **en temps réel** sur son site web et via l'application mobile UNIGE.

<http://www.unige.ch/biblio/fr/infos/places-disponibles/>

Ce dispositif permet de constater à quels moments ont lieu les pics de fréquentation et quel est le taux d'occupation afin de vérifier si la situation est critique et nécessiterait de prendre des mesures particulières. Un des constats est que la fréquentation double pendant les périodes d'examen. Le nouveau dispositif rend visible par exemple la situation décrite en p. 4 de la question au rectorat mentionnant la présence d'un grand nombre d'usagers à 17h le week-end. Des analyses ultérieures portant sur un laps de temps plus long permettront d'affiner ces observations.

Notons également que la pratique nous montre que des effets de bord ont lieu lorsque les horaires ne sont pas les mêmes sur tous les espaces de la Bibliothèque : les sites les plus ouverts ressentent une surcharge par rapport aux autres.



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La DIS n'est pas convaincue qu'il y ait un réel **besoin** d'élargissement des horaires. La récente enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) montre que **les horaires de la Bibliothèque conviennent à 91 % des étudiants sondés**<sup>1</sup> (ils conviennent « tout à fait » pour 50% des sondés, et « plutôt oui » pour 41%). Nous n'avons pour l'heure pas plus d'information par ce canal sur les moments de la semaine/de l'année où ces étudiants auraient aimé bénéficier d'un horaire plus étendu.

Seule une enquête ciblée pourrait évaluer l'étendue de la demande afin de prendre les mesures adéquates. Mettre un espace à disposition plus longuement les week-ends pendant les périodes de préparation d'examen ne devrait pas constituer un luxe peu exploité mais, pour une question d'efficience, répondre à un besoin réel qui serait largement mis à profit.

En outre, le **budget** nécessaire à une ouverture tardive les samedis et dimanches (toute l'année ou en période de préparation d'examen) devrait être soigneusement étudié, incluant les charges inhérentes à l'ouverture/fermeture des bâtiments par des services de sécurité ainsi que l'entretien pour que les espaces soient propres, en particulier les sanitaires – pour ces sujets, d'autres budgets que ceux de la DIS sont mis à contribution. L'organisation, le recrutement et la formation des surveillants ainsi la communication par exemple ont aussi un coût.

En conséquence, le rectorat lancera avec la DIS une étude ciblée mettant en relation coût et prestations pour étudier cette question de l'extension des heures d'ouverture des bibliothèques sur un ou plusieurs sites.

---

## Question de M. Didier Picard – octobre 2017

### **Prix Nobel**

*On pourrait penser qu'une institution académique est fière de ses lauréats du prix Nobel, qu'il s'agisse d'anciens étudiants et chercheurs ou de professeurs en activité. On s'attendrait aussi à ce qu'elle les mette en avant. Cela permet de mettre en avant la qualité de l'enseignement et de la recherche pour les futurs étudiants, le grand public et le monde politique. Rien de tel à l'Université de Genève. Lorsque le prof. Jacques Dubouchet a obtenu le prix Nobel de Chimie, la Section de biologie, dont il est un alumnus, a réagi le jour même et l'a mis dans les news de son site web. Par contre, silence total sur la page d'accueil de l'Unige.*

*Questions:*

- Pourquoi une telle retenue? Comment ne pas penser qu'il s'agit là du couac de communication de l'année?
- Pourquoi n'y a-t-il pas une page web de l'Unige dédiée à ses prix Nobel ?
- D'autres institutions ont bien compris l'importance de ce type d'information (voir p. ex. <http://www.uzh.ch/about/portrait/nobelprize.html>) et la Section de biologie recense bien ceux qui sont liés à elle. Faut-il vraiment se fier à Wikipedia ([https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_Nobel\\_laureates\\_by\\_university\\_affiliation](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_Nobel_laureates_by_university_affiliation)) pour trouver les 8 qui seraient liés à l'Unige?

### **Réponse**

#### **Préambule**

Comme souligné en introduction de la question, l'Université de Genève (UNIGE), et plus spécifiquement son service de communication, a notamment pour but de « mettre en avant la qualité de l'enseignement et de la recherche pour les futurs étudiants, le grand public et le monde politique ». Pour atteindre cet objectif, le service de communication dispose d'une palette de moyens : de très nombreux événements publics qui permettent d'établir un lien direct entre les chercheurs et la Cité, des réseaux sociaux totalisant plus de 100'000 abonnés et en croissance régulière, des publications propres (Journal de l'UNIGE, Campus,

---

<sup>1</sup> 1625 étudiants de 3<sup>ème</sup> année de Bachelor et de 2<sup>ème</sup> année de Master



Campus Junior), des pages d'actualités sur le site web de l'UNIGE, des contacts directs avec la presse, des envois de communiqués dans une base structurée de journalistes comptant plus de 2'000 contacts qualifiés. Depuis le début de l'année 2017, ce sont ainsi 139 communiqués et messages qui ont déjà été adressés à la presse, donnant un écho important à la qualité de la recherche menée à l'UNIGE. La revue de presse quotidienne montre que l'UNIGE est mentionnée de dix à vingt fois par jour, rien que pour la presse nationale.

En ce qui concerne spécifiquement la stratégie de communication autour de l'obtention du prix Nobel de chimie par le prof. Jacques Dubochet, les éléments suivants ont été pris en considération:

## 1. La nécessité d'une réaction immédiate

Dans les minutes qui ont suivi l'annonce du Nobel, deux tweets de félicitations ont été émis, l'un sur le compte de l'institution et l'autre sur le compte du recteur. Un troisième tweet soulignant le lien du prof Dubochet avec l'institution (études à Genève) a aussitôt donné lieu à un commentaire sarcastique « Finalement, on a tous un peu de Dubochet quelque part... ». Comme rappelé dans la question au rectorat, les pages « Hall of Fame » et « News » de la Section de biologie, qui sont parties intégrantes du site web de l'UNIGE, se sont également fait l'écho de la nouvelle :

- <http://biologie.unige.ch/en/the-section/the-hall-of-fame/>
- <http://biologie.unige.ch/en/2017/10/nobel-prize-in-chemistry-2017/>

Des contacts avec la presse ont permis d'assurer une large mention de l'UNIGE dans les différents articles parus le jour même et le lendemain. A titre d'exemple, extrait de la revue de presse :

- *Le Nobel au Vaudois qui a révélé l'invisible, Le Temps, 05.10.2017*
- *Jaques Dubochet heureux et généreux - Les félicitations pluvent ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017*
- *Jacques Dubochet, scientifique et blogueur engagé ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017*
- *La présidente de la Confédération est "fière de la Suisse" ATS / Agence Télégraphique Suisse, 04.10.2017*
- *Leuthard und Schneider-Ammann hochfreut über Nobelpreis SDA / Schweizerische Depeschenagentur, 04.10.2017*
- *Leuthard und Schneider-Ammann hochfreut über Nobelpreis SDA / Schweizerische Depeschenagentur, 04.10.2017*
- *Une part de Nobel pour Lausanne Le Courrier Genève, 05.10.2017*
- *Une part de Nobel pour Lausanne La Liberté, 05.10.2017*
- *Le Nobel couronne Lausanne et son chimiste de génie Le Temps, 05.10.2017*
- *«Ich war ein sehr schlechter Schüler» Neue Zürcher Zeitung, 05.10.2017*
- *Ein Blick für die Welt ausserhalb des Labors Luzerner Zeitung, 05.10.2017*
- *Ein Blick für die Welt ausserhalb des Labors St. Galler Tagblatt / St. Gallen-Gossau-Rorschach, 05.10.2017*
- *Dalla dislessia a Stoccolma La Regione Ticino, 05.10.2017*
- *Legastheniker, Gemeinderat, Preisträger Aargauer Zeitung / Gesamt Regio, 05.10.2017*
- *Premio Nobel «Ero pigro e dislessico Corriere del Ticino, 05.10.2017*

A noter que dans plusieurs cas ce sont les tweets de félicitations qui nous ont valu d'être mentionnés par ces articles, qui en reprennent même parfois intégralement le contenu.

De plus, une mise en contact directe et la préparation d'argumentaires ont permis une valorisation renforcée de l'UNIGE, par exemple :



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

- **Bruno Strasser (UNIGE)** revient sur l'attribution du prix Nobel de chimie au Vaudois Jacques Dubochet RTS La 1ère / La Matinale / Le Journal 7h / L'invité d'actu 7.38, 05.10.2017
- **Denis Duboule et Denis Hochstrasser (UNIGE)** témoignent sur « Jacques Dubochet [qui] rend la Suisse fière », L'Agefi, 05.10.2017

## 2. La nécessité d'une intervention mesurée

L'entier des médias a immédiatement associé le prof. Dubochet à l'UNIL où il a travaillé, selon les termes mêmes du communiqué de presse de la Royal Swedish Academy of Sciences : « Jacques Dubochet, University of Lausanne, Switzerland ». Même la Tribune de Genève a titré « Le Nobel de chimie à un professeur lausannois ». Insister à ce moment sur la composante genevoise de son parcours aurait été au mieux inaudible, au pire compris comme une tentative de récupération (voir ci-dessus la réaction sur twitter).

Si le prof. Dubochet avait enseigné dans une université étrangère, il aurait été plus légitime d'insister sur le volet genevois et la presse nationale aurait probablement travaillé dans ce sens. Mais l'essentiel de son activité professionnelle s'étant déroulé à l'UNIL, dans une institution sœur avec laquelle l'UNIGE entretient par ailleurs des liens institutionnels (au travers du Triangle Azur, par exemple), le service de communication a fait le choix assumé d'une certaine retenue à court terme, dans le cadre strict de sa réaction immédiate.

## 3. S'inscrire dans le temps long – La double page du Journal de l'UNIGE

La communication de l'UNIGE se doit d'épouser les valeurs et principes de l'institution, de s'inscrire dans un temps long, propre à l'activité académique, de privilégier une approche factuelle et d'apporter une mise en perspective qu'un traitement immédiat de l'information ne permet pas. C'est sur une telle approche que se construit la crédibilité à long terme de l'UNIGE auprès des médias.

C'est ainsi donc que l'UNIGE consacre une double page à Jacques Dubochet dans le Journal de l'UNIGE du 26 octobre 2017, un traitement à la hauteur de l'importance du sujet et qui n'a plus la certaine retenue de sa réaction immédiate : <https://www.unige.ch/lejournal/numeros/journal137/jacques-dubochet/>

## Points d'amélioration

La suggestion d'une page dédiée aux prix Nobel et prix importants sur le site de l'UNIGE, à l'image de celle proposée par l'UZH, est excellente, et sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

De nombreux éléments concernant l'UNIGE sur wikipedia sont déjà suivis et complétés par le service de communication lorsque c'est nécessaire. Le prof Dubochet a par exemple été ajouté ici :

- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9\\_de\\_Gen%C3%A8ve#Prix](https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_de_Gen%C3%A8ve#Prix)

Cette surveillance pourra s'étendre à d'autres pages de Wikipedia, comme celle mentionnée dans la question et qui n'était effectivement pas suivie spécifiquement.

## Proposition de budget prévisionnel /MAS/DAS/CAS/Session/Journée de formation continue

Titre :

Direction:

Dates :

coordination :

version au:

établi par:

		CHF	CHF	REMARQUES
<b>RECETTES</b>			<b>0</b>	
<b>Finances d'inscriptions participants</b>			<b>0</b>	
nb	finance			
0: finances participants	0	0		
0: bourses	0	0		
0: frais d'inscription/dossier	0	0		
<b>Subventions/Sponsoring</b>			<b>0</b>	
		0		
<b>Autres</b>			<b>0</b>	
		0		
<b>DEPENSES</b>			<b>0</b>	
<b>Mise en marché</b>			<b>0</b>	
Annonce publicitaire/Pub internet	0			
Réseaux sociaux	0			
Affichette/Affiche	0			
Carte postale	0			
Brochure	0			
Autres, droits d'auteurs, licences	0			
<b>Logistique</b>				
<b>Documentation cours / multimédia</b>			<b>0</b>	
Impression de documents	0			
Traduction de documents	0			
Autres	0			
<b>Plate-forme de cours</b>			<b>0</b>	
Equipements, logiciels	0			
Tournage et montage	0			
<b>Catering</b>			<b>0</b>	
Pause-café	0			
Repas	0			
Apéritif (inauguration, remise de dipl.)	0			
Tva 5.2% sur catering participants	0			
<b>Location</b>			<b>0</b>	
Salle	0			
Technicien	0			
Matériel	0			
<b>Divers</b>			<b>0</b>	
Petit matériel,...	0			
<b>Comité directeur</b>			<b>0</b>	
Séances comité	0			
Rémunérations	0			
<b>Intervenants/superviseurs</b>				
<b>Déplacement séjour - Intervenants/superviseurs</b>			<b>0</b>	
Avion, train, taxi, visa	0			
Hôtel, frais de séjour	0			
Frais de repas/Invitations	0			
<b>Honoraires - Intervenants/superviseurs</b>			<b>0</b>	
Honoraires intervenants	0			
Honoraires superviseurs	0			
Honoraires accompagnement mémoire	0			
<b>Collaborateurs programme</b>			<b>0</b>	
Tutorat à distance	0			
Coordination	0			
Secrétariat	0			
<b>Frais encaissement paiement par carte crédit</b>	0.00%		<b>0</b>	
<b>Unige/dip 7,5 % sur finances d'inscriptions</b>	7.50%		<b>0</b>	
<b>Faculté % sur finances d'inscriptions</b>	0.00%		<b>0</b>	
<b>Autre (amortissement frais d'accréditation,...)</b>			<b>0</b>	
<b>Réserve pour prochaine édition</b>			<b>0</b>	
<b>RESULTAT ESTIME</b>			<b>0</b>	

non CH : impôt source 10% à 25%, selon rémunération journalière

salaire fixe 23% / tempo 30% / forfait tempo 9%

# Horaires des Bibliothèques Universitaires

AESPRI – Groupe Politique Universitaire – [aespri@unige.ch](mailto:aespri@unige.ch)

## Situation actuelle

La bibliothèque de l'Université de Genève a actuellement un horaire relativement uniformisé sur ses différents sites (lun-ven: 8h - 22h et sam-dim: 9h - 18h). Néanmoins, quelques exceptions à cette uniformisation peuvent être soulignées, à l'instar du nouveau site de Sciences de l'environnement (lun - jeu : 10h - 17h) ou celui de la Sciences de la terre et aussi mathématique (lun-ven: 10h - 17h), ou encore celui d'Histoire de la médecine (lun : 08h30 - 12h30 et mar -jeu : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30).

**Les étudiants ont donc en général accès à des places de travail de 8-22h la semaine et de 9h-18h le week-end.**

## Extension des horaires

L'accès à des places de travail est **problématique le week-end**. Nous proposons donc une **extension des horaires** permettant l'accès à des places de travail.

Bien que des horaires unifiés soient intéressants, les étudiants<sup>1</sup> soutiennent une ouverture plus tardive sur un site unique. Contrairement au rectorat, ils n'y voient pas un problème d'équité tant que les autres sites gardent des horaires généraux.

## Argumentaire

### Les horaires restreints: un problème récurrent

Une question semblable avait été posée au Rectorat en 2016 par l'Assemblée<sup>2</sup>. Elle demandait **l'extension des horaires d'ouverture, particulièrement durant les périodes d'examen**. En effet, de nombreux étudiants se rendent à Lausanne afin de bénéficier des horaires étendus comme ceux offerts par le site Unithèque (8h-23h tous les jours) ou le Rolex Learning Center (ouvert jusqu'à 24h la semaine).

La demande a été refusée par le rectorat. Selon la réponse du rectorat, la DIS estime que la Bibliothèque de l'Université de Genève n'a **pas actuellement les ressources nécessaires** pour répondre à ce besoin. L'Université a déjà largement étendu les horaires de la Bibliothèque ces dernières années. Elle estime aussi difficile de rendre lisible ce service pour les usagers **s'il**

---

<sup>1</sup> représentés par les différentes associations facultaires

<sup>2</sup> Question et réponse du rectorat en annexe 1.

n'est pas harmonisé, et qu'il était contraire au **principe d'équité de traitement entre les étudiants**. Pour ces raisons, la DSI a refusé de rentrer en matière.

## Un espace public pour favoriser l'égalité sociale

La bibliothèque est un des seuls espaces publics gratuits et librement accessibles en ville de Genève. C'est un espace particulièrement important pour les étudiants issus des milieux sociaux défavorisés. Si les plus riches ont certainement accès à une place de travail et ne sont que faiblement affectés, les étudiants qui ne peuvent pas travailler à leur domicile dans de bonnes conditions - qui sont sans doute aussi ceux contraint de travailler en dehors de leurs études - sont encore une fois désavantagés.

Permettre l'accès à un espace public ouvert et gratuit, c'est lutter concrètement contre le creusement des injustices sociales et l'accès aux études. Cet angle apporte un autre regard aux questions d'équité entre étudiants.

C'est également un espace de rencontre et de mixité qui permet à l'université de s'ouvrir sur la cité.

## Une demande en augmentation

Nous avons fait de multiples demandes, toutes infructueuses, par écrit ou de manière informelle afin d'accéder aux statistiques d'accès de la bibliothèque dans le but de pouvoir analyser la situation en connaissance de cause et de manière chiffrée.

De plus, il est important de prendre tout chiffre d'affluence avec des pincettes. En effet, lors d'interviews, des étudiants nous ont rapporté qu'ils rentraient chez eux pour manger le soir et ne revenaient pas, car la bibliothèque fermant ses portes à 22h, cela ne valait pas la peine de revenir pour 1h. S'il y a peu de gens vers la fermeture, c'est aussi précisément parce que la bibliothèque va fermer.

Cependant, les données fournies par Google sont assez intéressantes<sup>3</sup>. Celles-ci sont calculées à partir des GPS des téléphones portables et des accès wifi. Elles mettent par exemple en lumière que l'affluence autour de 8:00-10:00 est similaire à celle de 20:00-22:00 la semaine. Le week-end, l'affluence de 14:00-18:00 est largement supérieur à celle du matin.

Ceci est confirmé par nos observations. Lors de comptage manuel à Mail à la fermeture le week-end nous avons compté plusieurs centaines d'étudiants. **Rapporté à l'ensemble des sites, cela pourrait représenter un, voire deux milliers d'étudiants**, certainement davantage en période d'examen.

---

<sup>3</sup> Mesurées fin mars

Popular times Mondays ▾



Popular times Tuesdays ▾



Popular times Wednesdays ▾



Popular times Thursdays ▾



Popular times Fridays ▾



Popular times Saturdays ▾



Popular times Sundays ▾

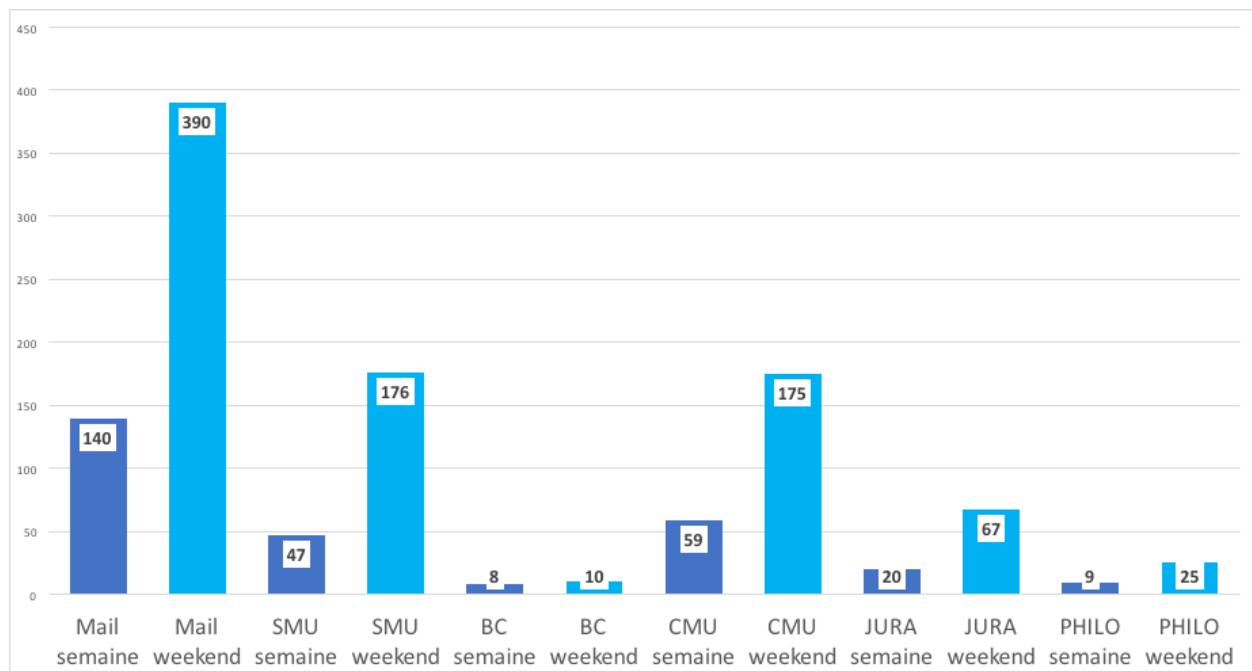


## Seatfinder

Au début de cette année, nous avons observé que seatfinder<sup>4</sup> avait été installé permettant d'estimer précisément la fréquentation des bibliothèques. Nous regrettons évidemment que personne ne nous en ait fait part.

Nous avons donc repris les calculs avec les chiffres extraits de seatfinder. Nous arrivons à des résultats très similaires à ceux que nous avions obtenus avec Google. Sur l'ensemble des bibliothèques, au total 226 personnes pour les jours de la semaine et 843 personnes pour le weekend sont encore présentes 1h avant la fermeture pour la période observée.

**Usagers en moyenne 1h avant la fermeture pour les jours de semaine et week-ends.**  
**Calculé sur la semaine du 9-15 octobre 2017:**



## Un coût marginal faible face à l'investissement engagé

Une bibliothèque universitaire coûte cher. Selon le rapport annuel de 2015, les dépenses s'élèvent à environ 30 millions par années, et cela sans compter les frais liés aux bâtiments.

<sup>4</sup> <https://seatfinder.bibliothek.kit.edu/>

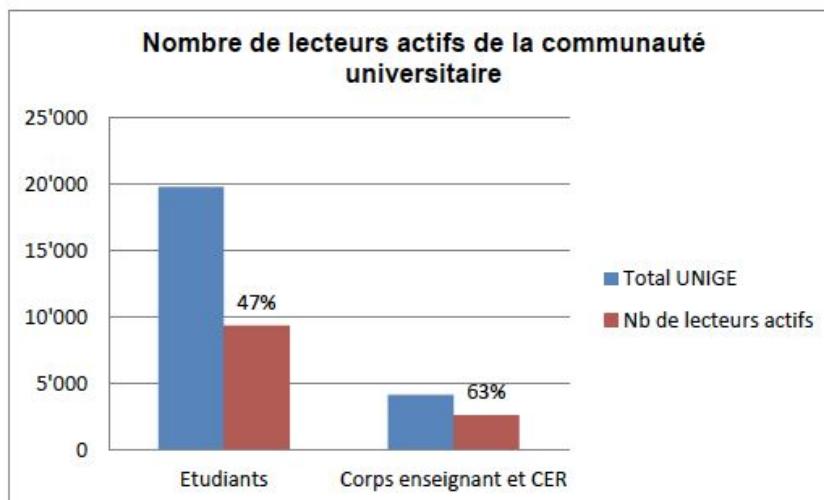
<b>Finances</b>	
Total des dépenses courantes	22'371'117
dont charges personnel	13'628'799
Frais d'acquisition de documents	6'997'453
dont frais d'acq. de documents électroniques	4'950'362

À noter que la charge la plus importante est liée à l'engagement de 190 collaborateurs, dont 40 auxiliaires.

Dès lors, il semble responsable de vouloir **optimiser le retour sur un tel investissement**. Une ouverture plus tardive pourrait se faire en assurant **un service minimal** qui semble pouvoir se limiter à un ou deux auxiliaires. En effet, même l'emprunt de livre peut se faire via les automates mis à disposition. Le service d'aide à la recherche ou de support informatique n'a peut-être pas besoin d'être assuré avec la disponibilité que l'on connaît aujourd'hui.

Nous voyons donc bien que l'investissement nécessaire est très marginal comparé aux dizaines de millions déjà investis.

Rappelons aussi que 7 millions sont investis dans des acquisitions alors même que 60% de la communauté universitaire ne fait jamais d'emprunts durant l'année.<sup>5</sup>



## Des économies semblent possibles

Il est généralement admis que la répartition d'un budget est un choix politique. Bien que le coût marginal soit très faible, nous souhaitons ici explorer quelques idées afin de réduire certaines

<sup>5</sup> rapport annuel DIS 2015, biblio thèque archive, p.9

charges, ce qui permettrait d'investir dans l'augmentation des plages horaires voir de réduire les dépenses.

## Services

Il n'y a certainement pas besoin d'avoir un service de prêt ni d'aide à la recherche, sur l'ensemble de l'horaire d'ouverture de la bibliothèque. Une personne peut donc suffire à assurer un horaire étendu, par exemple un étudiant, dont le salaire horaire représente un coût limité. À noter que les risques de dumping salarial sont largement limités par le fait que les salaires dans la fonction publique sont fixés par des grilles.

Durant les plages actuelles d'ouverture, le personnel semble abondant, et pourrait peut-être être réparti sur une plus large tranche horaire.

## Economie sur les achats d'articles grâce à OADOI

Par ailleurs, le coût moyen de la consultation d'un article en 2014 fut de 3.39CHF. Sans rentrer dans une bataille frontale avec les éditeurs comme cela se fait en Allemagne<sup>6</sup> et ailleurs, il est possible de favoriser l'accès des versions en "open-access". En effet, régulièrement un article est également disponible en open access ailleurs que sur les journaux payants. Pour l'instant le résolveur de liens SFX favorise les grands éditeurs payants. Des services comme <https://oadoi.org> permettent de vérifier si un article est également publié en open access et s'intègre très facilement avec SFX comme démontré sur <http://blog.impactstory.org/oadoi-in-sfx/>

Pour illustrer le problème, voilà ce qui se passe quand l'on fait une recherche sur google scholar ou rero dans l'université:

- 1) Google scholar nous indique que l'UNIGE a accès à l'article et nous propose un lien "Fulltext via UNIGE" (notons que Google Scholar trouve aussi l'article sur arXiv).

---

<sup>6</sup> No full-text access to Elsevier journals from January 2017,  
<https://www.sub.uni-goettingen.de/en/news/details/voraussichtlich-keine-volltexte-von-zeitschrift-en-des-elsevier-verlags-ab-dem-112017/>

Temperate Earth-sized planets transiting a nearby ultracool dwarf star

[PDF] arxiv.org  
Fulltext via UNIGE

**Temperate Earth-sized planets transiting a nearby ultracool dwarf star**  
M Gillon, E Jehin, SM Lederer, L Delrez, J de Wit... - Nature, 2016 - nature.com  
Star-like objects with effective temperatures of less than 2,700 kelvin are referred to as 'ultracool dwarfs'1. This heterogeneous group includes stars of extremely low mass as well as brown dwarfs (substellar objects not massive enough to sustain hydrogen fusion), and represents about 15 per cent of the population of astronomical objects near the Sun 2. Core-accretion theory predicts that, given the small masses of these ultracool dwarfs, and the ...  
Cited by 56 Related articles All 17 versions Web of Science: 23 Cite Save

Showing the best result for this search. See all results

2) Après avoir cliqué sur le lien, l'on arrive sur le résolveur qui nous propose de lire l'article sur Nature. Pourtant l'article est disponible sur arXive!

**UNIVERSITÉ DE GENÈVE** BIBLIOTHÈQUE  
Université de Genève > Bibliothèque > Résolveur

**Services proposés par votre bibliothèque**

Titre: Temperate Earth-sized planets transiting a nearby ultracool dwarf star  
Auteur: Gillon Michaël M  
Titre: Nature [0028-0836] Année:2016 volume:533 numéro:7602 page:221 -224

**Obtenir le texte intégral en ligne**  
via [Nature](#)  
Année: 2016 Volume: 533 Numéro: 7602 Page de début: 221

**Rechercher le document dans une bibliothèque**  
Document disponible dans Catalogue de Genève

Au-delà du résolveur SFX, du côté des utilisateurs, des services comme [unpaywall.org](#) ou [openaccessbutton.org](#) permet d'accéder aux versions en open access sans effort . Si ces systèmes sont largement communiqués et encouragés du côté des étudiants et des chercheurs (qui ont souvent des problèmes avec le VPN ou l'identification sur certains éditeurs) cela réduirait encore davantage le nombre de requêtes sur la version payante des articles.

**La procédure pour modifier cela est un jeu d'enfant et devrait prendre moins de 60 secondes:**

### To enable the oaDOI service on your SFX

1. Activate the oaDOI target and its service on the target list on SFXAdmin

2. Optional:

Set a rule to only show the service if there is no other full text available.

There is currently a rule (display logic) set to only show the service if there is no full text from publishers (non-aggregators) available. We strongly recommend to change this rule to only show the service if there is no full text at all available (not just aggregators).

To do this:

Go to SFXAdmin -> Menu configuration -> Display logic and change the appropriate display logic in the list

Add your email address to the API call (the provider will use it to track usage and contact you in case there is any problem).

To do this:

1. Go to commandline of your SFX instance

2. add your email address to the configuration file `oadoi.config` in the `config` directory

## L'unification récente des horaires ne devrait pas être un frein

Les étudiants ne réclament pas une unification des horaires et n'estiment pas qu'une ouverture plus tardive sur un site constitue une injustice. Ceci a déjà été mentionné, mais il nous paraît important de le répéter ici, car il s'agit d'un des arguments principaux du rectorat.

Dès lors s'il est possible d'avoir un site unique qui ouvre plus tardivement, l'investissement nécessaire est évidemment largement plus faible.

## Les horaires en Suisse et dans le monde

Partout dans le monde les bibliothèques se transforment. L'article du journal Le Monde cité par le rectorat<sup>7</sup> pour illustrer que la France ouvre moins ses bibliothèques est justement un article qui fait acte des horaires archaïques des universités françaises et les politiques mises en place afin d'élargir rapidement ceux-ci. Le label NoctamBU à même été mis en place, il récompense les établissements qui dépassent les 65 heures d'ouverture par semaine.

L'Université de Genève semble avoir une situation relativement bonne, mais cela ne devrait en aucun cas être la raison principale pour ne pas chercher à améliorer l'offre.

D'autant plus que des horaires très larges semblent être la direction et la volonté actuelles:

- Zurich (7:00 - 23:00 voir 24/24 sur certain site). Le soir, les étudiants peuvent ouvrir les bibliothèques avec leurs cartes.

---

<sup>7</sup>

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/02/01/les-bibliotheques-universitaires-vont-ouvrir-en-soiree-et-le-week-end\\_4857260\\_4401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/02/01/les-bibliotheques-universitaires-vont-ouvrir-en-soiree-et-le-week-end_4857260_4401467.html)

- Lausanne 8:00 - 23:00 (unitech)
- Kings College London (Maughan Library): 24/24

## Conclusion

Nous l'avons vu, il semble être dans le domaine du possible d'étendre les horaires des bibliothèques sans pour autant augmenter le budget alloué. Cela passe par une réflexion sur la disponibilité des services afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants en limitant certaines dépenses. Ceci dans une optique d'optimisation des retours sur les investissements engagée par le service public.

# Annexes

## 1) Question posée au Rectorat en 2016 par l'Assemblée

Source: <http://www.unige.ch/assemblee/files/2714/7755/8139/qar-10-16.pdf>

**Question de David Alvarez Martinez, Romain Alexandre Boillat, Oyunbileg**

**Batbuyan, Paride Destefani, Matthieu Pichon, Léonard Truscello et Manon Voland**

**(19 décembre 2015)**

[...] Au cours de nos études facultaires, nous devons continuellement faire face à des périodes de stress qui précèdent les séances d'examens. Pour certains, cela signifie se réfugier chez soi, pour d'autres camper dans les bibliothèques et voir changer leur rythme circadien. Parmi ceux qui décident d'occuper les bibliothèques, bon nombre de nos connaissances se sont déjà rendues à Lausanne, au Rolex Learning Center de l'EPFL pour bénéficier d'horaires plus étendus qu'à Genève. Cette migration d'étudiants genevois vers Lausanne est d'autant plus observable les jours de week-end, car l'écart des horaires d'ouverture et de fermeture est amplifié (07h00-24h00 tous les jours de la semaine, ceci tout au long de l'année, exceptés le 1er août et le 25 décembre en ce qui concerne le Rolex Learning Center, contre 08h00-22h00 en semaine et 09h00-18h00 les week-ends pendant les périodes d'activité pleine des établissements de l'Université de Genève).

Cela nous conduit à vous interroger sur ces questions : nous savons qu'il existe des différences de financement entre le Rolex Learning Center et les bibliothèques de l'Université de Genève, mais nous souhaitons savoir s'il serait possible d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques de l'Université de Genève ? Si pour des raisons budgétaires cela n'est pas réalisable pour l'ensemble des bibliothèques sur toute l'année, est-ce qu'il serait envisageable de l'essayer pendant les périodes de révisions au sein d'un bâtiment de l'Université ? [...]

**Réponse du rectorat (19 février 2016)**

### **Contexte**

La Bibliothèque de l'UNIGE a élargi ses horaires d'ouverture depuis 2013 en deux phases : sites Uni CMU, Uni Mail, Uni Arve depuis le 02.01.2013 et site Uni Bastions depuis le 29.09.2014.

Les horaires d'ouverture sont de 8h à 22h en semaine et 9h à 18h le week-end et les jours fériés ; les seuls jours fermés sont le 25 décembre, le 31 décembre, le 1er janvier et le dimanche de Pâques.

L'UNIGE ouvre ses espaces bibliothèque 88h heures par semaine alors que la moyenne européenne est de 65h hebdomadaire, 61 heures en France et 69h en Allemagne (cf.[http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/02/01/les-bibliotheques-universitaires-vontouvrir-en-soiree-et-le-week-end\\_4857260\\_4401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/02/01/les-bibliotheques-universitaires-vontouvrir-en-soiree-et-le-week-end_4857260_4401467.html)). Dans le paysage des hautes écoles suisses, la Bibliothèque de l'UNIGE n'est pas à la traîne, bien au contraire, les horaires de la bibliothèque de l'EPFL faisant office d'exception avec des horaires d'ouverture très larges (7h-24h tous les jours de la semaine, y compris le dimanche).

Ainsi, excepté les toutes petites unités documentaires encore présentes sur le site Uni Arve, les horaires d'ouverture sont désormais étendus et harmonisés ce qui constitue un plus pour l'usager en termes de service et de lisibilité des horaires.

Auparavant, les différents espaces publics de la Bibliothèque de l'UNIGE étaient ouverts à des horaires disparates, et ponctuellement le week-end, principalement le samedi.

### **Priorités et état des lieux**

Accroître le service aux usagers, et notamment aux étudiants, est une priorité pour la Bibliothèque de l'UNIGE ; ainsi, malgré les restrictions budgétaires 2013-2015, une réorganisation importante des espaces publics et des guichets d'accueil a permis cette extension des horaires à coûts constants. À noter que les statistiques de fréquentation indiquent qu'un nombre limité d'étudiants reste dans les espaces publics sur la tranche 21-22h.

La DIS demeure favorable à des horaires d'ouverture harmonisés pour des questions liées à l'équité de traitement des étudiants, à la lisibilité des services et aux coûts de gestion interne. En effet, il n'est pas souhaitable d'avantage les étudiants de certains cursus par rapport à d'autres en laissant des espaces bibliothèque ouverts plus longtemps que d'autres. La Bibliothèque de l'Université de Genève est une seule entité, répartie sur plusieurs sites ; les communications qui en émanent doivent être compréhensibles et claires, ce qui est le cas lorsque les horaires sont les mêmes sur chacun des sites principaux. Finalement, la gestion des auxiliaires qui assurent les ouvertures prolongées (soirées et week-ends) est annualisée et centralisée, une gestion différenciée par site complexifierait le processus.

L'augmentation des horaires d'ouverture engendrerait bien sûr des surcoûts, tant pour l'engagement des auxiliaires en salle de lecture que pour la surveillance du bâtiment par une société externe.

Actuellement, la Division de l'information scientifique (DIS) axe ses efforts sur l'augmentation des places de travail pour les étudiants de l'UNIGE au sein des espaces de la Bibliothèque de l'UNIGE. En 2015 par exemple, 50 places de travail ont été créées sur le site Uni Mail ; la rénovation de l'espace public du site Uni CMU prévu après l'entrée en fonction du bâtiment CMU5 permettra la création de plus de 100 places de travail supplémentaires.

Courant 2016, un dispositif sera mis en place pour donner aux étudiants de l'UNIGE un accès prioritaire aux places de travail, en particulier durant les périodes d'examen. La Bibliothèque de

l'UNIGE va entreprendre, comme elle le fait désormais de façon régulière, une enquête de satisfaction auprès de ses usagers. La prochaine aura lieu en 2017 ; il est déjà prévu que les horaires d'ouverture soient abordés dans cette enquête.

Lors de la dernière enquête en 2013, l'extension des horaires avait été positivement relevée par les usagers, même si certains d'entre eux souhaitaient des extensions d'horaire en prenant déjà l'EPFL ou les bibliothèques d'universités anglo-saxonnes comme références. Si toutefois l'enquête de 2017 révèle une insatisfaction à ce sujet, la DIS prendra les mesures qui s'avèrent nécessaires.

Une nouvelle extension des horaires ne pourrait s'envisager qu'avec un soutien financier du rectorat.

## **Conclusion**

En conclusion, l'Université a déjà largement étendu les horaires de la Bibliothèque ces dernières années, notamment en soirée, en week-end et en fin d'année. En raison des coûts inhérents à la mise en oeuvre d'horaires plus larges, de la difficulté à rendre lisible ce service pour les usagers s'il n'est pas harmonisé, ainsi que du principe d'équité de traitement entre les étudiants, la DIS n'entre pas aujourd'hui en matière quant à un élargissement supplémentaire des horaires d'ouverture de la Bibliothèque en période d'examens.